

Règlement de la bourse aux jouets, livres et matériel de puériculture

ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES
DES HERBIERS ET DE SON SECTEUR

ETIQUETTES

Les articles proposés à la vente devront être munis d'une étiquette.
Afin de ne rien perdre, il est obligatoire de l'attacher solidement à l'aide d'une ficelle ou de la scotcher tout autour et de la coller directement sur l'article.

JEUX DE SOCIÉTÉ

Ils devront être complets et avoir la règle du jeu.

JEUX AVEC PILES

A réception, les jeux devront être munis de piles afin d'effectuer un test.

PUZZLES ET LIVRES

Une photo du puzzle complet, devra être collé ou scotché sur la boîte. **Sans photo le puzzle sera refusé.**
Les livres de 0 à 10 ans seront vendus par lots, correctement placés dans une poche transparente bien fermée et scotchée

RÈGLES A RESPECTER

- Tous les articles devront être complets, propres et en bon état.
- Tous les petits articles seront présentés dans un emballage transparent et bien fermé.

ARTICLES REFUSÉS

- Peluches
- Déco
- jouets cassés
- jouets pas propre
- objets de publicité
- gadgets
- Cadres
- Cassettes audio et vidéo, DVD, CD-Rom
- Jeux vidéo
- Télés, Ordinateurs
- Poupées en porcelaine
- Mobiles
- Réveils
- Maquillage
- Pots à crayons

VÉLOS

Jusqu'à 14 ans

MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE ACCEPTÉ

- Poussette canne, simple, double, triple et quadruple.
- Trio: cosy, landau, poussette
- Chaise haute (pas de chaise en bois)
- Siège auto
- Réhausseur
- Réducteur toilette enfant
- Echarpe de portage

Les articles devront être contrôlés avant de passer en caisse.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après achat.

Tous les articles, ainsi que tout produit de la vente **non repris** le samedi 24 octobre 2026 après 18h45, **resteront acquis** par l'association organisatrice et redistribués par ses soins.

 Paiement accepté: CB, chèques, espèces.
Pièce d'identité requise pour les chèques dès 80€

Feuille de préparation, modèle étiquettes à télécharger sur le site
<https://assmatlesherbiers.e-monsite.com>

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout article ne répondant pas aux critères de présentations et d'hygiène souhaitée.

Prélèvement de 20% sur tout article vendu, pour deux enfants malades,
Gabin et Paul

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des articles mis en vente.

Pour le bon déroulement de la vente, il est préférable d'éviter les poussettes